



Préavis municipal n°02/2025

relatif aux travaux de réfection de l'entrée du village de Goumoens-la-Ville et réfection des chemins AF débouchant sur la RC 299 C-S

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Préambule

Dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC Goumoëns–Echallens, la Municipalité envisage la réfection de l'entrée en localité de Goumoens-la-Ville ainsi que des chemins d'aménagement foncier (AF) débouchant sur la RC.

Ces travaux dits "d'opportunité" permettraient d'harmoniser les abords de la route cantonale. Le marché public conclut entre le Canton et l'entreprise de construction routière peut être appliqué par extension aux communes impactées par les travaux routiers, aux tarifs de la soumission de base. Profiter de faire ces travaux simultanément à ceux sur la RC donnerait à la Commune l'occasion d'optimiser ses coûts.

Situation actuelle

Route cantonale – Entrée de localité

La surface de l'enrobé à l'entrée de la localité est fortement dégradée. De nombreuses ornières ainsi qu'un faïençage généralisé sont présents. Les grilles et couvercles de chambres de visite en classe C250 ne sont plus conformes aux normes actuelles.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux RC, la Municipalité a demandé un rapport préliminaire sur l'état de l'enrobé au laboratoire d'analyse Infralab. Celui-ci fait état d'une pollution aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qui nécessitera une élimination spéciale des matériaux en décharge contrôlée.

Chemins d'aménagement foncier (AF)

La Commune dispose d'un vaste réseau de chemins d'aménagement foncier, majoritairement en béton. Leur construction remonte aux années 1960.

Dans le cadre des travaux RC, les extrémités de ces chemins, notamment au niveau des pattes d'oie, ont été réfectionnées jusqu'à une distance de 5 mètres de la route. Toutefois, les

tronçons intermédiaires, jusqu'aux dalles en béton, restent à réparer. À noter que l'enrobé bitumineux présent sur ces chemins est aujourd'hui très endommagé par le passage fréquent des engins agricoles.

Projet

Route cantonale – Entrée de localité

Dans un objectif de remise à neuf de l'entrée en localité, un tronçon de la route cantonale (RC) sera restauré sur une longueur d'environ 80 mètres linéaires, depuis le panneau de limitation à 50 km/h jusqu'à l'angle ouest du bâtiment ECA 136.

Les travaux prévus comprennent notamment :

- La suppression des enrobés pollués, conformément au rapport d'Infralab;
- La réfection complète du coffre de la route sur 50 cm de profondeur afin d'améliorer la portance de la structure;
- Le nettoyage et le jointoiement des bordures existantes;
- La pose de nouvelles bordures au niveau du premier accès, là où les éléments actuels sont endommagés;
- La mise en place de gaines en attente pour un futur éclairage public ou un passage de câbles électriques;
- Le remplacement et la mise aux normes des deux grilles existantes;
- La pose de nouveaux enrobés, de qualité équivalente à ceux posés sur la route cantonale.



Figure 1 : situation de la zone à réfectionner

Chemins d'aménagement foncier (AF)

Le projet prévoit la réfection des tronçons intermédiaires des chemins d'aménagement parcellaire, situés entre les pattes d'oie déjà réaménagées lors des travaux de la RC et les sections en béton plus en amont.

À cet effet, une visite de terrain a eu lieu avec la DGAV (Direction générale de l'agriculture et de la viticulture), afin d'établir une expertise cantonale. Celle-ci a mis en lumière la nécessité de rénover certains tronçons de ces chemins, dont l'état actuel ne permet plus un usage optimal, notamment pour les engins agricoles. Un rapport technique a été établi pour la DGAV.

Par ailleurs, la Commune a exprimé sa volonté de profiter de ces travaux pour assainir un chemin situé entre Villars-le-Terroir et Goumoens-la-Ville. L'objectif est de mieux gérer les eaux de ruissellement, en les drainant vers le point bas grâce à la pose d'une grille, et en améliorant la pente longitudinale du chemin.

Un autre chemin, situé sur la Commune d'Echallens, débouche largement sur la RC. Un échange a également eu lieu avec cette Commune afin d'envisager sa réfection dans le même cadre.

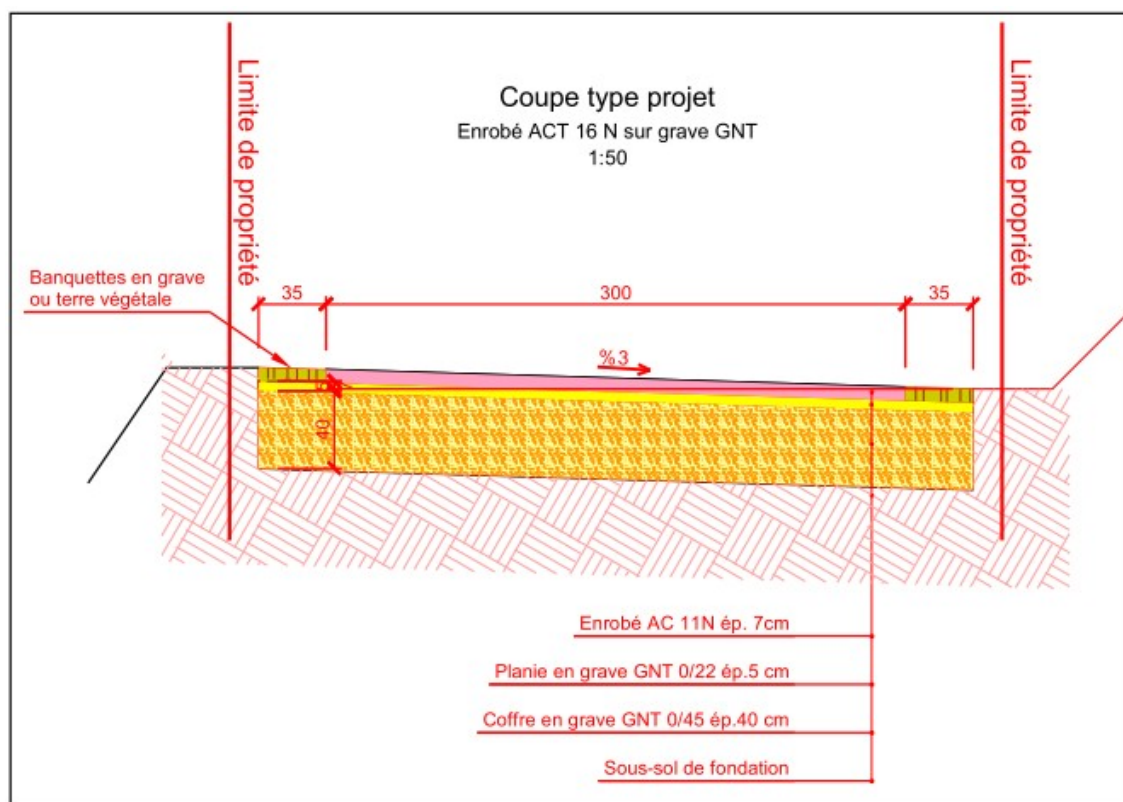
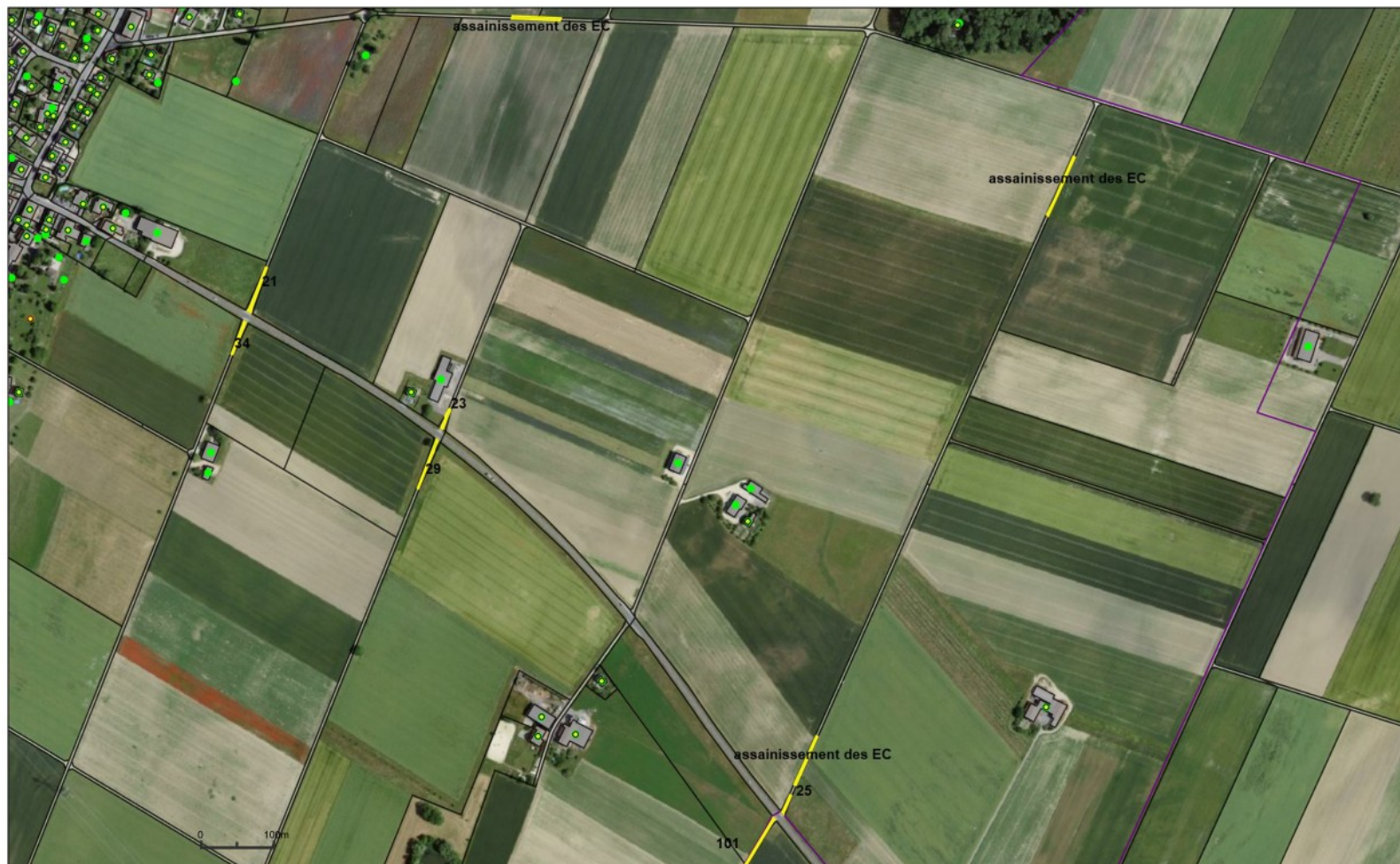


Figure 2 : Coupe des chemins AF



Chemin AF adjacent à la RC



1:5000

Date: 14.05.2025

Coûts des travaux – Réfection des chemins AF débouchant sur la route cantonale

Devis général sur la base de l'offre Grisoni Zaugg du 23.04.2025 à +/-10%

RECAPITULATION	HT	DEVIS
<i>Chemin AF travaux de génie civil</i>		
Installation de chantier		3'000.00
Chemin n°21 (n°1 sur l'offre)		19'000.00
Chemin n°23 (n°2 sur l'offre)		13'800.00
Chemin n°25 (n°3 sur l'offre)		8'100.00
Chemin n°29 (n°4 sur l'offre)		19'500.00
Chemin n°34 (n°5 sur l'offre)		8'500.00
Chemin n°101 (Commune d'Echallens) (n°6 sur l'offre)		20'700.00
Travaux complémentaires reprise des eaux		31'700.00
Réserve pour régie		4'000.00
<u>Sous-total génie civil</u>		<u>128'300.00</u>
Rabais de 3%		-3'850.00
<u>Prestation ingénieur</u>		
Honoraires ingénieur civil (y.c. 5% de rabais)		24'200.00
<u>Divers</u>		
Divers et imprévus (env. 10%) arrondi		15'000.00
TVA 8.10%		13'250.00
TOTAL		<u>176'900.00</u>

Subventionnement

Selon le rapport de la DGAV, dossier 3303, l'intérêt agricole est admis à 100 % pour les travaux décrits ci-dessus et le projet éligible à l'attribution de subvention. Dans ce cas, pour de tels chemins d'aménagement foncier, la Confédération et le Canton contribuent chacun à hauteur de 27 % du coût des travaux. L'octroi de ces subventions est conditionné à l'acceptation du préavis par le Conseil communal. En cas d'acceptation la subvention pourrait s'élever jusqu'à un montant de CHF 95'500.00.

Coûts des travaux – Réfection route cantonale entrée en localité de Goumoens-la-Ville

Devis général sur la base de l'offre Grisoni Zaugg du 23.04.2025 à +/-10%

RECAPITULATION	DEVIS	
<i>RC 299 C-S Réfection du coffre et de la couche de roulement</i>		
Installation de chantier	HT	6'000.00
Démolition	HT	26'000.00
Génie civil	HT	45'000.00
Pose d'enrobés	HT	43'000.00
Divers	HT	6'000.00
<u>Sous-total travaux</u>	HT	<u>126'000.00</u>
Rabais de 3%		-3'700.00
<u>Prestation ingénieur</u> Honoraires ingénieur civil (y.c. 5% de rabais)		24'600.00
<u>Divers</u> Divers et imprévus (env. 10%) arrondi		15'000.00
<u>Sous-total</u>	HT	<u>161'900.00</u>
TVA 8.10%		13'100.00
<u>TOTAL</u>	TTC	<u>175'000.00</u>

Subventionnement

Concernant les travaux sur la RC à l'entrée de localité, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) peut également accorder des subventions. Le taux de participation varie en fonction de la nature des travaux réalisés et est généralement de 40 % du coût total de l'ouvrage. Dans le cas présent, la convention du 7 mars 2025 signée avec le canton fixe le montant de la subvention à CHF 67'500.00, mais au maximum à 45.1 % du coût des travaux subventionnables. L'octroi de la subvention est toutefois conditionné à l'acceptation du préavis par le Conseil communal.

Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

- vu le préavis municipal n° 02/2025 du 2 juin 2025;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- entendu le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

prend acte

- **de l'amortissement**

- de l'investissement de CHF 351'900.00 (176'900.00 + 175'000.00) sur une période de 20 ans, dès l'année successive à la première utilisation de l'immobilisation;

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'entrée en localité, ainsi que les débouchés des chemins AF sur la RC 299 C-S tels que décrits dans le présent préavis;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 351'900.00;
- **de financer** ce montant
 - par des subventions à recevoir estimées à CHF 163'000 (95'500.00 + 67'500.00),
 - le solde par un emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire adjointe :



Céline Di Biase

Municipal responsable : M. Gilles Bezençon